

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
de la SOMME

ARRONDISSEMENT
d'ABBEVILLE

S.I.A.E.P.
Région de GUESCHART

Délibération du C

SEANCE du 02 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 080-258000496-20241002-2024_D010-DE

Conseil Syndical S²LO

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 octobre à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 18 septembre 2024

OBJET :
Créances éteintes 7006910811/2024
N° Délibération : 2024/D010

Membres en exercice :	44	Votants :	27
Etaient présents :	23	Abstentions :	00
Pouvoirs :	04	Contre :	00
Etaient excusés :	10	Pour :	27
Etaient absents :	11		

Monsieur Fabien JOURNE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée de la liste des pièces à présenter en priorité en créances éteintes par le SGC de Doullens en date du 20/08/2024 pour un montant total de 240,37 € TTC. (Liste n°7006910811/2024)

Monsieur le Président propose l'admission en créances éteintes au compte 6542 de la liste n°7006910811/2024 (Titres 120/2022, 59/2023, 75/2024) pour un montant total de 240,37 € TTC.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

Fait et délibéré à Gueschart les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 04 octobre 2024.



Pour expédition conforme,

Le Président,


Fabien CARPENTIER